

8ème tournoi Vétérans du BMMC – Le Bad’Vet

Dimanche 27 septembre 2026

REGLEMENT PARTICULIER

- Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le règlement général des compétitions sert de référence à son organisation.
- Le juge arbitre est désigné par le Comité d'Organisation. Leurs décisions sont sans appel.
- Le juge-arbitre principal est Paul Blondel assisté du juge-arbitre principale Félicia Ménara
- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Article 1 : Qualification des joueurs

- Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence. Les joueurs étrangers peuvent également participer à ce tournoi s'ils ont l'accord de leur fédération.
- Tous les joueurs devront dès leur arrivée se faire pointer à la personne déléguée par le Juge, à la table de marque.

Article 2 : Tableaux

- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs valides Vétérans (de V1 à V8) licenciés des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton. Les tableaux de Simple Homme, Simple Dame, Simple Intergenre, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte seront ouverts.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs classés N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC. Aucune série préalable n'est déterminée. Pour chaque tableau, les joueurs seront répartis en fonction de leur CPPH dans les différentes séries par le comité d'organisation, afin que chaque série soit la plus homogène possible.
- Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux, quel que soit leur classement. Seule la combinaison simple-mixte n'est pas autorisée.
- Tous les tableaux se dérouleront en priorité sous forme de poules de 3 en fonction du nombre d'inscrits. Elles seront suivies par une phase finale en élimination directe regroupant, le premier ou les deux premiers de chaque poule.
- Les têtes de séries seront désignées par le Juge arbitre avec l'aide du CPPH de la FFBaD, le jour du tirage au sort.
- Dans un même tableau, l'écart de points au CPPH entre deux joueurs ne peut -être supérieur à 1000 points.
- Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de fusionner deux séries si l'une d'elle est insuffisamment représentée. Il y aura 6 séries maximum. Si besoin est, ils pourront également modifier les poules et/ou les tableaux le jour du tournoi et prendre toute autre mesure nécessaire au bon déroulement du tournoi.

8ème tournoi Vétérans du BMMC – Le Bad’Vet

Dimanche 27 septembre 2026

Article 3 : Modalités d’inscription

- Les inscriptions devront obligatoirement parvenir au comité d’organisation au plus tard le mercredi 16 septembre 2026, 20h00.
- Les inscriptions se feront exclusivement par Badnet. Aucune feuille d’inscription reçue par courrier ou mail ne sera acceptée. Aucune inscription ne sera enregistrée au téléphone.
- Le montant des inscriptions s’élève à 15 € pour un tableau, 20 € pour deux tableaux.
- Le paiement des inscriptions par virement ou Ebad est à privilégier (RIB ci-joint) en précisant « BADVET – nomduclub - numéro du département » . Une majoration de 2 euros sera appliquée à chaque inscription réglée le jour de la compétition.
- Le tirage au sort aura lieu le samedi 19 septembre 2026.
- Afin d’assurer que tous les tableaux puissent se dérouler en poules, les inscriptions seront limitées, par tableau.
 - Un maximum de 36 joueurs(ses) est accepté en simples (au total des Simples Hommes, Simple Dames et Simple Intergenres).
 - Un maximum de 42 paires est accepté en double (au total des Doubles Hommes et Dames).
 - Un maximum de 36 paires est accepté en Double Mixte.
- Le comité d’organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions en-dessous de ces maximums afin notamment de permettre d’avoir plusieurs sortants par poule dans certains tableaux. En particulier, les inscriptions seront limitées de manière à disputer tous les tableaux en poule de 3 uniquement.
- Afin de préserver l’équilibre du tournoi et le niveau des séries hautes, des places spécifiques pourront être réservées pour les joueurs des séries N3/R4.
- En cas de refus, le choix se fera en fonction de l’ordre d’arrivée des inscriptions, à l’exception des cas présentés à l’alinéa précédent.
- Le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition ; quoi qu’il en soit, l’équilibre des tableaux sera respecté.
- Tout joueur s’inscrivant au tournoi devra mentionner seulement le ou les tableaux (simple, double, mixte) dans lesquels il souhaite jouer, sans précision de série. La combinaison simple mixte n’est pas autorisée.
- Le jour du tirage au sort, les joueurs de simple seront répartis dans les différentes séries en fonction de leur CPPH à cette date. En double, la moyenne des CPPH des 2 joueurs composant les paires sera prise en compte pour les répartir de même dans les différentes séries.
- Un joueur sans partenaire pourra s’inscrire au choix (en X). Le comité d’organisation s’efforcera, dans la mesure du possible, de lui trouver un partenaire.
- Pour que l’inscription d’une paire soit validée, il faut que les deux joueurs de la paire aient été inscrits avant la date limite d’inscription.
- Passée la date du tirage au sort, les droits d’inscriptions ne seront remboursés qu’en cas de force majeure et sur présentation justificatif (certificat médical, attestation de travail...).
- De plus, tout forfait non justifié sera passible de sanctions, conformément aux mesures prévues dans le règlement de la Fédération Française de Badminton.

8ème tournoi Vétérans du BMMC – Le Bad’Vet

Dimanche 27 septembre 2026

Article 4 : Déroulement de la compétition

- Les rencontres se dérouleront selon le nouveau scoring des compétitions établi par la FFBAD, soit 2 sets gagnants de 15 points.
Les temps de repos demeurent inchangés.
- La compétition se déroulera à la salle multisports Roland RICHARD, chemin de champagne à Cuvry sur 7 terrains. Le comité se réserve le droit de diminuer le nombre de terrains en fonction de l’affluence des joueurs. 1 terrain d’échauffement sera mis à la disposition des joueurs dans la mesure du possible.
- Tous les tableaux se joueront le dimanche 27 septembre 2026.
- L’ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l’ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu’à 1h à l’avance.
- Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l’accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir au minimum une heure avant l’horaire prévisionnel de leur match.
- Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage. Cependant, à la demande d’un joueur auprès de la table de marque, un arbitre pourra être désigné par le Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi. Dans la mesure du possible, les finales seront arbitrées.
- Les volants seront à la charge des joueurs (partage équitable), jusqu’aux demi-finales incluses. En cas de litige le volant choisi sera le RSL Grade 3, en vente dans la salle. Tout volant touchant les infrastructures (filins, panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service où il sera remis une fois.

Article 5 : Déroulement des matchs

- Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu’aux entraîneurs.
- Tout joueur ne répondant pas à l’appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- Dès l’appel du match par la table de marque, les joueurs disposent de 3 minutes de prise de contact sur le terrain avant le début du match. Ce temps de prise de contact comprend le test de leurs volants, leur échauffement et le changement de tenue.
- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Nous rappelons que le temps de repos est compté entre l’annonce du dernier point du match précédent et le premier point du match suivant.
Il pourra être réduit avec l’accord express de l’intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

8ème tournoi Vétérans du BMMC – Le Bad’Vet

Dimanche 27 septembre 2026

Article 6 : Récompenses

- Des récompenses d’une valeur totale de 1500 € seront distribuées sous forme de lots de bienvenue et de bons d’achat.
Toutes les séries auront le même montant de récompense.

Article 7 : Divers

- De préférence, seul le responsable d’un club pourra contester le jour du tournoi auprès du Juge-Arbitre. Toute autre réclamation devra être faite auprès de la Commission Régionale d’Arbitrage de la Ligue Grand Est de Badminton pour être recevable.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, ...
- L’utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère en charge des Sports.
- Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s’engage à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d’équipe et des officiels techniques .
- En s’inscrivant au tournoi, tout joueur autorise les organisateurs à communiquer ses résultats et photos aux médias, qu’ils soient professionnels ou bénévoles, ainsi qu’à publier les résultats sur Poona et ses sites partenaires (Tournement, ebad, badiste, etc...).